

# PROCÈS-VERBAL RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 Janvier 2016

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 22 Janvier 2016

Date de publication

**Etaient Présents** : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH (Adjoints) - Jean-Louis BOURRIAUX - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Jacky MARCHAND - Fabienne MITAULT - Philippe RAYNAUD (Conseillers)

**Absents et excusés** : - Véronique MOTHET – Serge MORILLON - Alexandra BOUGE

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents, la séance débute à 20 heures 30

## **Ordre du jour :**

- Assainissement
- Ligne de trésorerie
- Eolien : Dossier St Secondin ( Voies d'accès autorisations)  
Dossier " Le vent de la Javigne" La Ferrière Airoux
- Energies Vienne - Nouvelle adhésion
- Budget Investissement 2016
- Caravane des Sports
- Retour commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Novembre 2015.

**Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

## **Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de compétences "assainissement collectif" au Syndicat Départemental Eaux-de-Vienne-SIVEER est opérationnel depuis le 1er Janvier 2016. Ce transfert concerne le fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des équipements collectifs à savoir les réseaux collectifs, les postes de relevage et la station d'épuration ainsi que tous les travaux d'investissement s'y rapportant. Il précise que cela se traduira par une augmentation des parts fixes et variables de la taxe d'assainissement pour les utilisateurs. Il rappelle qu'il convient de mener une réflexion en collaboration avec le Syndicat départemental pour ce qui concerne l'assainissement du village de Faule. En effet , ce hameau avait été classé en 2003 en zone d'assainissement collectif. La politique de subventionnement concernant l'assainissement collectif en milieu rural ne permet plus de faire face aux travaux nécessaires à la création

d'un nouveau réseau. En conséquence, la réflexion engagée va porter sur les points suivants:

1/ Organisation d'une réunion publique vers la population de Faule pour expliquer la situation , en parallèle, une démarche de révision de zonage va être engagée.

2/ Etablissement d'un diagnostic de l'installation d'assainissement individuel de chaque habitation, réalisé par le SPANC ( Service Public d'Assainissement Non Collectif) .

3/ Classement des installations afin de répertorier les éligibilités aux aides possibles.

4/ Nouvelle réunion publique des habitants de Faule pour présentation des conclusions.

### **Ligne de Trésorerie :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie, et précise qu'il est en possession d'une nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition du Crédit Mutuel :

#### **Caractéristiques :**

Montant : 75 000 €

Durée 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 1.60 %

#### **Conditions**

Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.

Commission d'engagement : 150.00 €

Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. ( Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge des démarches nécessaires.**

### **Eolien :**

#### **Dossier St Secondin ( Voies d'accès autorisations)**

Le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune, la déclaration d'ouverture de chantier a été faite par la société ENAVENT.

D'autre part, il précise que l'utilisation des routes et chemins communaux durant ce chantier est conditionnée par une délibération du Conseil Municipal autorisant l'usage de cette voirie par les entreprises réalisant les divers travaux. Il est précisé qu'un état initial de la qualité de la voirie communale existante avant chantier sera établi par un huissier de justice.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'utilisation des routes et chemins concernés, par la société ENAVENT, pour la réalisation des divers travaux évoqués ci-dessus.**

**Il charge le Maire du suivi du dossier.**

#### **Dossier " LE VENT DE LA JAVIGNE" La Ferrière Airoux**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet éolien sur la Commune de la Ferrière-Airoux porté par la société "LE VENT DE LA JAVIGNE" . Ce projet concerne 5 éoliennes au lieu-dit " Chambarron" Commune de La Ferrière-Airoux.

Les communes limitrophes, sont invitées à porter un avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à ce projet.**

## **Energies Vienne - Nouvelle adhésion**

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Energies Vienne réuni le 8 Décembre 2015, a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain et demande à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne.**

## **Budget Investissement 2016**

### **PROJETS INVESTISSEMENTS 2016 : Budget Commune**

<b><u>Projet</u></b>	<b><u>Total</u></b> <b><u>Dépenses TTC</u></b>	<b><u>Subvention</u></b>	<b><u>Emprunt</u></b>	<b><u>Autofinancement</u></b>
<b>Enfouissement Réseaux Electricité et téléphone</b>	54 502,04	11 354,59		
<b>Pont de Plan</b>	21 582,00			
<b>Poney Club (Aquisition de terrain )</b>	22 116,92			
<b>Travaux Ecole ( restauration Classe maternelle + dortoir )</b>	5 510,00			
<b>WC Public ( dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité )</b>	3 220,00			
<b>Panneaux Signalétiques</b>	3 500,00			
<b>Extension Eclairage Public rue des Plongeurs</b>	7 759,36	1 293,14		

### **PROJETS INVESTISSEMENTS 2016 : Budget EAMS**

<b><u>Projet</u></b>	<b><u>Total</u></b> <b><u>Dépenses</u></b> <b><u>TTC</u></b>	<b><u>Subvention</u></b>	<b><u>Emprunt</u></b>	<b><u>Autofinancement</u></b>
<b>Etude /Diagnostic - Village Chalets</b>	Estimation à fournir par ATD(Agence Technique Départementale)			

<b>Création Vestaires pour personnel</b>	3 800,00			
--	----------	--	--	--

La validation finale se fera après avoir eu connaissance des subventions possibles venant du département, de l'état et de la Région.

### **Travaux de sécurisation de la voirie communale.**

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation routière il est nécessaire d'effectuer certains travaux sur les voies communales avec la pose de panneaux de signalisation et des travaux d'agrandissement du pont de Plan.

Un état des besoins des différents panneaux de signalisation pour mise en sécurité a été fait.

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus, pour les panneaux ainsi que pour les travaux d'agrandissement du pont de Plan.

Enfin, le Maire indique qu'il serait possible d'obtenir des aides pour le financement de ce projet auprès de l'Etat (dans le cadre de la DETR) et du Département.

Il propose pour cette opération le plan de financement suivant :

dépenses		recettes	
Achat panneaux	2645.00	DETR	5488.75
Elargissement du pont	17985.00	DEPARTEMENT	5488.75
Pose des panneaux SIBS	1325.00	FONDS PROPRES	15103.50
Total HT	21955.00		
TVA	4126.00		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26081.00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>26081.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Accepte le plan de financement proposé par le Maire ,**

**Le charge de demander les subventions auprès des différents organismes ,**

**S'engage à inscrire au Budget Primitif 2016 les sommes restant à la charge de la Commune.**

### **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.**

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la Loi sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap, un agenda d'accessibilité Programmé (Ada'P) a été adressé fin 2015 à la DDT. Cet agenda ayant été validé, le Maire rappelle qu'il est nécessaire de programmer certains travaux dès cette année et pour les trois années à venir.

Une estimation ayant été réalisée et validée pour cette tranche, le Maire indique qu'il serait possible d'obtenir des aides pour le financement de ce projet auprès de l'Etat ( DETR) et de la Région (FRIL).

Il propose pour cette opération le plan de financement suivant :

dépenses		recettes	
Accès Bar	1997.00	DETR	4495.25
Les WC publics	3320.00	DEPARTEMENT	4495.25
La Mairie	8160.00	FONDS PROPRES	12586.70
Accès Boulangerie	4504.00		
Total HT	17981.00		
TVA	3596.20		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>21577.20</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>21577.20</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Accepte le plan de financement proposé par le Maire ,**

**Le charge de demander les subventions auprès des différents organismes ,  
S'engage à inscrire au Budget Primitif 2016 les sommes restant à la charge de  
la Commune.**

### **Système Alarme incendie centre "la Capucine"**

Le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la dernière visite de sécurité de l'hébergement " la Capucine" une observation avait été faite concernant la détection incendie qui n'était plus aux normes.

Il précise qu'il est important, pour la sécurité des groupes que nous recevons, de revoir ce système de détection incendie.

En effet, il rappelle que ce centre d'hébergement est composé de 2 bâtiments : 1 bâtiment dit "couchage" et un bâtiment pour la restauration. Ces 2 bâtiments ne communiquent pas, mais sont distants de seulement 1.50 m. Il est donc demandé d'installer une alarme qui puisse alerter en cas de problème les occupants des 2 bâtiments simultanément.

Le Maire indique qu'il a pris contact auprès d'une société spécialisée dans ce domaine et qu'une étude est en cours.

Une première estimation s'élève à 16 000 € TTC.

Enfin, le Maire indique qu'il serait possible d'obtenir des aides pour le financement de ce projet auprès de l'Etat (dans le cadre de la DETR).

Il propose pour cette opération le plan de financement suivant :

dépenses		recettes	
Estimation	13 333.33	DETR (25 % )	3 333.33
Total HT	13 3333.33	FONDS PROPRES	12 666.67
TVA	2 666.67		
TOTAL TTC	16 000.00	TOTAL TTC	16 000.00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Accepte le plan de financement proposé par le Maire ,**

**Le charge de demander les subventions auprès des différents organismes ,**

**S'engage à inscrire au Budget Primitif 2016 les sommes restant à la charge de  
la Commune.**

### **Caravane des Sports**

Madame CHARTIER indique au Conseil Municipal, qu'elle a rencontré la Conseillère Départementale , Mme DESROSES, avec laquelle elle a évoqué la possibilité de recevoir la Caravane des Sports sur la Commune en 2016.

Le principe de cette caravane est d'accueillir une équipe d'animation départementale composée de 10 personnes et proposant gratuitement une journée d'activités sportives diverses à l'encontre de tous, habitants de la commune ou autres .

Il convient d'offrir le lieu d'accueil et la restauration aux intervenants.

Le matériel est fourni par l'équipe départementale.

Le lieu d'accueil est envisagé sur l'espace jeux jouxtant la baignade.

Les déplacements de la Caravane des Sports se situant entre le 11 juillet et le 4 août 2016, la date de l'animation sur notre commune reste à être validée par le Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au principe d'accueil de cette manifestation et désigne Mme CHARTIER et Mr KNOBLOCH comme référents. Il les charge des démarches nécessaires.**

### **Retour commissions**

**DUP** (Document Unique de Prévention) : Le Maire indique que le Comité de Pilotage s'est réuni en mairie avec Mme CERDAN. Le document en cours d'élaboration est complexe, et de fait d'autres réunions de ce Comité de Pilotage sont prévues prochainement.

**Syndicat Mixte de la Vallée du Clain Sud** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion de mise en place de ce nouveau Syndicat de rivières où 58 délégués pour 39 communes vont siéger .

Président: Philippe BELLIN

1er Vice-Président : André BIBAULT

2ème Vice-Président : Olivier PIN

3ème Vice-Président : Freddy POIRIER.

Membres du bureau : Christian CHAPLAIN et Roland THEVENET pour l'ex - secteur "Val de Clouère". Il est prévu de fonctionner par comité local reprenant les secteurs géographiques des 3 anciens Syndicats Mixtes ( Val de Clouère, Clain Sud et Palais et la Rhune)

### **Questions diverses :**

**Ramassage scolaire** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été convenu, lors de la signature de la convention de mise à disposition pour assurer le service du ramassage scolaire (accueil, gardiennage, accompagnatrice, chauffeur), que celle-ci était rédigée pour 3 ans et qu'elle était reconduite mais dans la convention, il avait été mentionné "pour une durée de trois ans renouvelable" et le terme " *par tacite reconduction*" n'avait pas été précisé. Il conviendrait afin de respecter la décision prise lors la signature de la convention de préciser "par tacite reconduction".

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette reconduction.**

**Adhésion ATD (Agence technique Départementale )** : Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune n'est pas adhérente à l'Agence Technique Départementale (ATD) alors que cela lui permettrait d'avoir des conseils , des études pour les projets dans le domaine de l'architecture ou de l'urbanisme ainsi qu'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le coût annuel de l'adhésion est de 372 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- de demander l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale
- d'autoriser le Maire à signer la convention

**Devis SIPAP** : Le Conseil Municipal **décide de l'achat d'un panneau** qui sera placé sur la façade de la Salle des Fêtes et qui indiquera "**SALLE DES FETES**". **Il accepte le devis** proposé par la société **SIPAP** d'un montant de 97.50 €. **Il charge le Maire des démarches nécessaires.**

**Dates pour le budget** : Réunion de préparation par la commission des finances : le mardi 8 mars à 14 heures à la Mairie.

Vote du budget : vendredi 25 mars à 18 heures.

**Sensibilisation des Français aux gestes qui sauvent** : Le Maire indique qu'il a reçu une information donnant la possibilité à chaque citoyen de se former aux gestes qui sauvent tous les samedis du mois de février. Inscription possible sur le site : [jesauve.sdis86.net](http://jesauve.sdis86.net)

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **Vendredi 26 Février 2016 à 20 heures 30.**

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.